Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026100-DE
Reçu le 14/10/2026

ARPAJON
Cœur de vie

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBERATION n°2026-100 du 30 septembre 2026
OBJET : Remplacement de conseillers municipaux au sein des commissions

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents et représentés : 33 Date de la convocation : **24 septembre 2026**	L'An deux mille vingt-six le trente septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme PERDEREAU, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, Mme VAFIADES, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, Mme FREHAT, M. RICARD, M. BATTOUFFLET, Mme HUBERT, M. DA SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme ANDRIEU, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme ERBS, M. BACCHETTA, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. RAHAIEM, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO. **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. DANIEL par Mme PERDEREAU, M. FERRIE par M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme TOHON par Mme KRIMI.

Mme Dominique CHEMIT est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026100-DE
Reçu le 14/10/2026

DÉLIBERATION n°2026-100 du 30 septembre 2026
OBJET : Remplacement de conseillers municipaux au sein des commissions

Suite à l'installation de Mme Christelle ERBS, il convient de procéder à son installation au sein des commissions suivantes :

- la commission Sécurité, Prévention, Citoyenneté et Egalité Femme-Homme
- la commission Enfance, Jeunesse, Santé, Solidarités, Sports, Inclusion, Séniors et Vie associative.

Suite à l'installation de M. Bastien BACCHETTA, il convient de procéder à son installation au sein des commissions suivantes :

- la commission Enfance, Jeunesse, Santé, Solidarités, Sports, Inclusion, Séniors et Vie associative
- la commission Finances et Ressources Humaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et suivants,

VU le Code électoral et notamment son article L.270,

VU sa délibération 2026-025 du 8 avril 2026 portant sur la création des commissions municipales permanentes et élection de ses membres,

CONSIDÉRANT l'installation de Mme Christelle ERBS et M. Bastien BACCHETTA, comme nouveaux conseillers municipaux,

Apres en avoir délibéré,

DIT que Mme Christelle ERBS devient membre des commissions permanentes du Conseil municipal :

- Sécurité, Prévention, Citoyenneté et Egalité Femme-Homme,
- Enfance, Jeunesse, Santé, Solidarités, Sports, Inclusion, Séniors et Vie associative.

DIT que M. Bastien BACCHETTA devient membre des commissions permanentes du Conseil municipal :

- Enfance, Jeunesse, Santé, Solidarités, Sports, Inclusion, Séniors et Vie associative
- Finances et Ressources Humaines.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Prend acte

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

VILLE D'ARPAJON (Essonne)

Isabelle PERDEREAU.